

Autour du Griffé



Bulletin semestriel d'informations municipales

Sommaire :

• Vie municipale	2
Sécurité carrefour	3
Elagage	4
Etude hydraulique	4
Cimetière	5
Assainissement	6
Ordures ménagères	7
Choses bonnes...	8
... et moins bonnes	
Extensions scolaires	9
C.M des Enfants	10
Recensement	11
Le marquis	13
Brèves en vrac	14
État civil	15
Bibliothèque municipale	18
Histoire d'une vie	19
• Rue des associations	22
• Calendrier manifestations	23
• Expressions libres	24
• La marche des poètes	26
• Jeux	27

L'édito

Comme nous avons l'habitude de le faire maintenant, cette huitième édition d'Autour du Griffé relate les faits les plus marquants de la vie du village et de notre action quotidienne dans les nombreux domaines qui sont de notre compétence. Des informations vous sont données sur les travaux en cours ou à venir concernant la voirie, l'enfouissement des réseaux, la réfection du réseau d'assainissement, l'aménagement et l'entretien des rivières, sur le recensement prochain, sur la numérotation des constructions... sur l'activité de la Bibliothèque Municipale, sur la vie associative Gajanaise. L'encart central est consacré à notre environnement, aux paysages de Gajan, à la nature qui nous entoure. Nous avons beaucoup apprécié que toutes les personnes contactées pour rédiger un article de cet encart aient répondu

favorablement et bien sûr nous les remercions.

En ce qui concerne la communauté de communes, elle va enfin diffuser au début de l'année 2005 un document d'information. Pour éviter toute redondance nous n'avons pas fait d'article spécifique sur son activité malgré des



décisions importantes concernant notamment la collecte des ordures ménagères, le développement économique, l'élaboration d'un projet pour les jeunes...

Ce dernier semestre a été aussi le point de départ d'un programme communal nouveau, de nature à donner une nouvelle perspective d'évolution et de progrès à tous

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

les Gajanais, et dans laquelle le conseil municipal va trouver une motivation supplémentaire pour poursuivre avec dynamisme son travail au service du village :

- Cette évolution est symbolisée par le logo que nous venons de créer. Il tient compte de nos particularités et de notre passé avec le rappel du viaduc. Le griffon que nous avons toujours fait apparaître sur nos différentes éditions est bien sûr présent. C'est en fait dans le graphisme que la notion de nouveauté et de modernité apparaît. Nous ne renions pas le passé, bien au



Le logo, ici en noir et blanc, a été conçu et offert gracieusement par Flash Editor. Merci à son directeur Yvan Curnier.

contraire c'est notre base, mais nous souhaitons regarder devant nous.

- Un nouveau Conseil Municipal des enfants a été élu et mis en place le 22 octobre 2004 pour une durée de deux ans. Il est composé de quatre filles et quatre garçons, tous très attachants et plein d'idées. La nouvelle équipe de bénévoles très sympathique et de qualité, qui va accompagner les enfants est bien décidée à poursuivre l'excellent travail de l'équipe précédente.

- Compte tenu des nombreuses constructions réalisées à Fons et à St Mamert, la décision de principe d'agrandir nos structures scolaires maternelle et élémentaire dans un cadre intercommunal a été prise. La manière de faire reste toutefois à définir.

- L'espoir de pouvoir (deux du Conseil Général et deux de la Région) il nous reste à réaliser notre projet de salle polyvalente avec un local réservé à la bibliothèque est revenu. Nous n'avait pas été renouvelée du fait que nous n'avions pas de terrain approprié. La suite qui sera donnée à notre projet est fortement dépendante de la réponse de l'Etat.

- Enfin, dernier point important, par délibération en date du 18 octobre nous avons décidé de lancer une révision du Plan d'Occupation des Sols. Comme le prévoit la réglementation, le POS va donc être transformé en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cette démarche vise à mener une réflexion prospective sur le devenir du village et s'appuie sur un plan d'occupation des sols en trois objectifs. Il s'agira essentiellement, de déclasser toutes les zones constructibles qui sont situées dans des secteurs inondables, de retravailler les caractéristiques des zones urbaines actuelles, de définir une zone d'extension future du village afin de pouvoir réfléchir et anticiper quant à l'organisation du développement urbain. Toutefois, cette zone sera dans l'immédiat inconstructible et, comme nous l'avons toujours annoncé, ne sera pas ouverte à l'urbanisation au cours de ce mandat électoral.

Contrairement à nos voisins, nous nous appartenant à Madame Tissier Olga. Il s'agit du terrain situé, en bordure de la route qui passe sous le viaduc, contre la voie ferrée, un peu surélevé en face des beaux jardins de Messieurs (et Mesdames) Brunet et Pierquin. Certes, il s'agit pour l'instant d'une simple intention et cela pour au moins deux raisons. Le terrain est actuellement classé au plan d'occupation des sols en zone agricole. Il est donc obligatoire de faire évoluer ce zonage avec toute la concertation nécessaire à ce type de démarche. D'autre part, pour pouvoir se prononcer sur la réalisation de cet équipement il nous appartient au préalable de mesurer au mieux l'impact sur nos finances. Pour cela le coût de la construction mais aussi de tous les travaux de desserte (réseaux divers, cheminements piétonniers...) doivent être chiffrés. Nous avons obtenu pour ce dossier quatre subventions



(Suite de la page 2)

pensons qu'une progression moyenne de cinq ou six constructions par an est suffisante. Le périmètre urbain extérieur actuel permettant le respect de cette cadence, il ne sera pas modifié.

Pour mener à bien ces nouvelles perspectives nous allons devoir fournir un long et important travail, assurément difficile, mais aussi passionnant dans la mesure où il est fondamental pour le devenir du village. Ces projets ne sont pas ceux de l'équipe

municipale mais les projets de tous les Gajanais. Aussi nous avons l'intention de les conduire avec toute la transparence et la concertation nécessaires.

Dans l'immédiat, je donne rendez-vous aux aînés pour le repas ce samedi 18 décembre à 12h, aux enfants pour le spectacle du mercredi 22 décembre à 17h30 suivi par la distribution de friandises et pour la tournée du Père Noël le 24 décembre à partir de 17h30, à vous tous pour les vœux 2005 le 8 janvier à 11h30 suivi d'un apéritif digne de

la nouvelle année. Toutes ces manifestations sont bien évidemment offertes par la municipalité et ouvertes à tous les Gajanais. A noter aussi que le 14 janvier après-midi, nous partagerons la galette des rois avec tous les retraités du village. Enfin, vers la fin février, comme l'an dernier, nous rassemblerons tous les nouveaux gajanais.

En attendant je vous souhaite à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Renaud ANDRE

Sécurité du carrefour avenue du Griffes – chemin des Sources

Nous n'avons bien sûr pas oublié le problème du passage dangereux posé par Mme Magali Dumas Cartier et concernant le passage étroit situé au tout début du chemin des Sources.

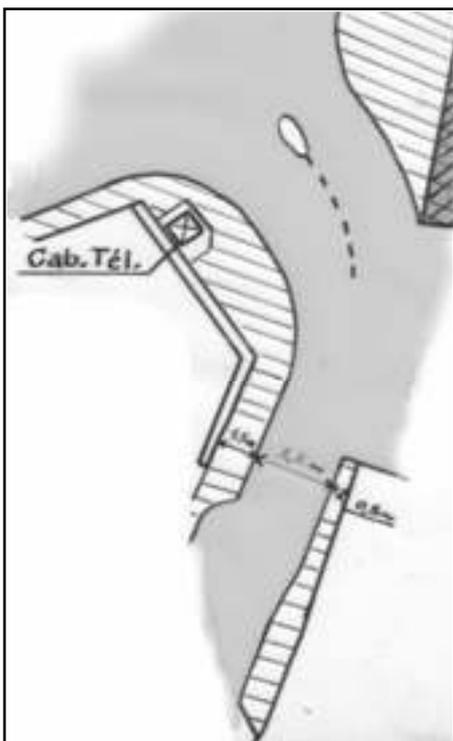
Après plusieurs mois de réflexion nous avons décidé de procéder à l'aménagement suivant :

- Création d'un trottoir d'une largeur de 1m50 côté opposé à la maison Tissier

- Maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3m20 fonctionnant en passage alterné avec priorité aux véhicules sortant du chemin des Sources
- Mise en place d'une bande de protection côté maison Tissier d'une largeur de 0m80 environ.



Bientôt un passage alterné



Ce dispositif répond à l'objet de pas possible car les usagers en l'aménagement, c'est à dire créer une sortie du chemin des Sources ne un cheminement piéton sécurisé. Le fait de positionner le cheminement d'une largeur aussi le problème du stockage des d'1m50 côté opposé à la maison Tissier assure une protection aux maximum) en attente à l'entrée véhicules non prioritaires entrant du chemin des Sources si un ou dans le chemin des Sources, et des véhicules sont en cours de leur permet de vérifier avec la sortie.

visibilité nécessaire que la voie Des panneaux réglementaires se-soit libre avant de s'engager. ront posés pour permettre la lisi-

Cette solution toutefois ne réduit bilité de l'aménagement.

pas la vitesse des usagers sortant Cette solution qui nous paraît la du chemin des Sources car ils bonne, même si elle n'est pas par-sont prioritaires. Il faudrait faite, sera mise en œuvre prochainement.

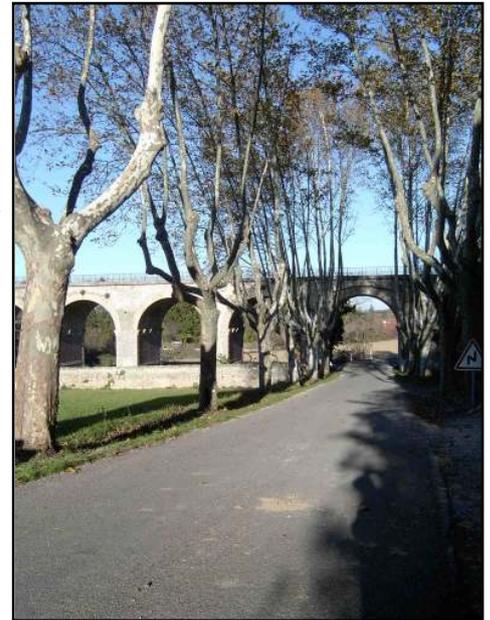
Travaux d'élagage

Il a été procédé aux travaux d'élagage selon une méthode douce, des platanes de la route d'entrée des prés, de la route d'entrée du viaduc, de la place de la Mairie. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Cléménçon d'une façon très soignée. Le financement est assuré, pour les deux routes d'entrée du village par le département, et pour la place de la mairie par la commune.

Six platanes qui avaient été diagnostiqués par un expert comme dangereux ont été abattus. Le Conseil Municipal de Gajan

avait donné son accord sur cet abattage aux services de la DDE à condition qu'il soit procédé au remplacement des arbres abattus mais aussi des manquants. C'est ainsi que 24 platanes doivent être plantés en bordure de la route des prés et 1 au bord de la route d'entrée du viaduc. Il est également prévu de planter 5 arbres à l'entrée sud du cimetière.

Les arbres abattus seront replantés.



Étude hydraulique sur le bassin versant de la Braune

L'étude hydraulique commandée par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée des Gardons confiée pour le bassin versant de la Braune au bureau d'étude BRL est en cours de finalisation.

Cette étude a pour objet de définir les travaux qu'il est nécessaire de réaliser dans les prochaines années et d'autre part de prévoir un programme de gestion et d'entretien.

En ce qui concerne Gajan, l'étude prévoit essentiellement :

- De réaliser en urgence le prolongement de la protection du chemin de Playgneron, juste avant la station d'épuration,

- De commander en priorité « 1 » des études plus fines concernant l'aval du

viaduc, la création de deux bassins de rétention l'un à St Mamert, l'autre à Fons,

- De lancer en priorité « 1 » un programme de nettoyage de la Braune et de la Tourancelle avec mise en valeur des prés par des plantations pour le tronçon de la Braune longeant le GR3,

- De réaliser en priorité « 2 » différents travaux tels que, une protection sur 150m du chemin «des taureaux » juste en amont de la RD, la réfection des gués du chemin de Campe Faysse avec suppression de la passerelle, la modification d'endiguements notamment entre Gajan et Fons pour favoriser la zone d'expansion des eaux.

Des priorités sont donc définies mais à ce jour aucun calendrier précis ne nous a été indiqué.

A propos d'hydraulique il faut signaler qu'une borne va être installée prochainement par le SMAGE des Gardons pour rappeler à tous, le niveau des plus hautes eaux de la crue de septembre 2002. Elle sera mise en place à l'entrée de Gajan par le secteur des prés à côté de la colonne d'eau.

Démolition de la maison Imbert

Comme prévu la maison démolie et le terrain nettoyé. Les sembler des dépenses relatives à Imbert et son terrain de matériaux de démolition ont été cette opération a été entièrement financé par l'état dans le cadre de la loi Barnier. Conformément à nos engagements la maison a été Nous vous rappelons que l'en-



*Maison
disparue...*



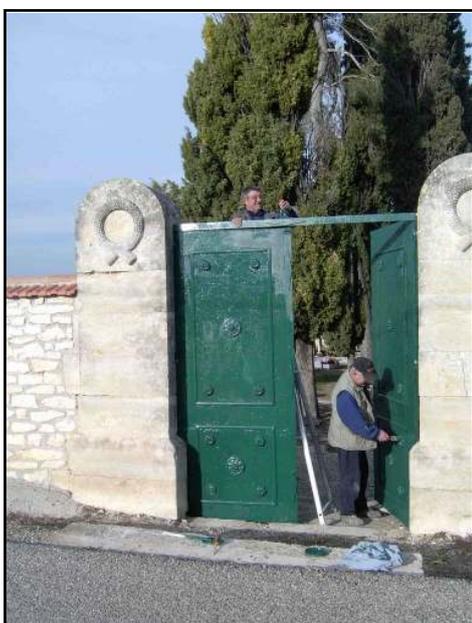
A propos du cimetière

*Organiser
l'implantation des
concessions.*

La partie récente du cimetière a fait l'objet d'un plan général d'aménagement. Ce plan

permettra de définir avec précision l'emplacement des futures concessions, de limiter la surface des concessions à 9 m² pour une chapelle et à 6 m² pour un tombeau. Avec ce travail on a pu se rendre compte du gaspillage de terrain. La capacité d'accueil ne pose pas de problème pour les années à venir mais il était temps de réagir. Constatant que la surface achetée pour les concessions correspond généralement au maximum autorisé soit 16 m² du fait de son faible coût, que cette surface n'est jamais pleinement utilisée (sauf

1 cas), nous avons décidé de limiter la surface des concessions à 9 m² pour une chapelle et à 6 m² pour un tombeau. Le prix du m² des concessions a été réévalué de 30 Euros à 50 Euros. Enfin nous vous invitons à constater l'excellent travail de nos employés communaux qui procèdent à la remise en état des trois portes du cimetière (renforcer toutes les parties métalliques détériorées, changer les roses, peindre).



Syndicat de la Haute Braune, diagnostic

Assainissement des eaux usées

La suite donnée au diagnostic.

L'examen des conclusions du diagnostic des réseaux d'assainissement d'eaux usées a permis de déterminer les différents travaux à effectuer. En ce qui concerne Gajan :

- les propriétaires des constructions doivent supprimer toutes les gouttières de toitures qui sont directement raccordées au réseau. La SAUR a récemment adressé un courrier dans ce sens à tous les propriétaires concernés,

- la SAUR doit réparer, voire changer les boîtes de branchements situées sur le domaine public qui ont été repérés comme étant non étanches,

- la commune de Gajan doit refaire le réseau de collecte du chemin de Candoule sur environ 110m à partir du carrefour avec la route départementale (des contre-pentes ont été constatées),

- le syndicat de la Haute Braune doit refaire le

réseau de transport qui longe la route des prés du viaduc jusqu'à la route de St Mamert soit environ sur 500m. Ce réseau est en très mauvais état, obstrué par les racines des platanes ; il sera posé pour ce tronçon une canalisation en fonte plus résistante.

La commune de Gajan et le syndicat ont sollicité des aides auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour réaliser les travaux.

Nous avons visité pour vous :

Un centre de tri, Comment ça marche?

Le centre de tri de Grézan fonctionne depuis 1999. Toutefois, il vient d'inaugurer ses nouvelles chaînes de tri, manuelles et automatisées, qui l'autorisent à traiter 40 000 tonnes de déchets par an. Il s'agit là de la plus grande unité industrielle de ce type dans tout le sud de la France qui s'est équipée de machines révolutionnaires de tri optique et mécanique.

Au début de la chaîne, des agents enlèvent à la main tous les objets de gros volumes qui pourraient gêner le fonctionnement de l'ensemble, ils ôtent aussi les objets indésirables tels que les bouteilles en verre, certains plastiques, etc.

Un immense aimant capte ensuite les objets ferreux, des boîtes de conserve pour la plupart. Le tapis continue ensuite pour séparer par « lecture opti-

que » les objets plats (papiers, cartons) des autres volumes (bouteilles, canettes, brick,...) Quand l'un d'eux est détecté il est expulsé par des buses d'air comprimé dont l'efficacité se mesure au bruit produit tel une détonation. Les volumes seront encore triés de façon mécanique et optique entre les volumes transparents (bouteilles plastiques) et les volumes opaques (brick, canettes, plastiques opaques de lessive).

Chaque tapis sera ensuite trié à la main pour une séparation définitive des plastiques selon leur couleur, des aluminiums, etc.

Une fois regroupés par familles, les produits sont compactés et envoyés par « balles » aux usines de retraitement un peu partout en France. Ils sont effectivement revendus ce qui permet des recettes

pour le SITOM, lesquelles, ajoutées aux subventions d'Eco-emballage, atténuent le coût de traitement des ordures ménagères. La tonne triée coûte 35 € alors qu'elle revient à 180 € sans la revente de la matière première et les subventions.

Un petit tableau permet de synthétiser les différences selon les modes de traitement, et prouve l'intérêt majeur du tri sélectif :

Traitement	Coût/tonne
Décharge Lauzières	70.89 €
Incinérateur	51.60 €
Centre de tri	35 €

Il reste toutefois à redire l'essentiel :

Tout ceci n'est possible que si le consommateur assume sa part de travail et trie bien à la base.

La Cigale ...

Elle a repris son chant bienfaiteur à la fin du mois d'octobre et semble être entendue.



Ordures ménagères :

Des évolutions...

Après avoir accompagné la mise en place du tri sélectif, l'ouverture de la déchetterie de la Rouvière, l'équipement en composteurs et en bacs de collecte individuels nous avons à connaître dans les prochaines semaines des changements, peut-être moins flagrants pour nos concitoyens, mais tout aussi importants que ceux précités et ce à plusieurs niveaux :

-La prise de compétence ordures ménagères par la communauté de communes Leins-Gardonnenque sera effective au 1^{er} janvier 2005, ce qui signifie la dissolution de l'instance gestionnaire précédente à savoir le SICTOM Vidourle-Gardonnenque. Toutes les décisions prises en la matière le seront donc désormais en conseil communautaire sur proposition de la commission « Environnement » de la Communauté.

-Cette prise de compétence concerne donc le ramassage des ordures ménagères,

la gestion de la déchetterie de La Rouvière, la gestion des centres d'apports volontaires (colonnes à verre, à papiers, etc.)

-Pour ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères, nous allons connaître là le plus grand changement qui devrait toutefois n'être que peu perceptible pour nos foyers. Désormais, la collecte des ordures ménagères sera assurée en régie c'est-à-dire par des employés de la Communauté de Communes avec du matériel acheté par la collectivité. Ce choix a été fait en conseil communautaire à la majorité après une étude technique. Les jours de ramassage restent inchangés, par contre les horaires seront différents. En effet le ramassage s'effectuera plus tard dans la matinée, ce qui, à priori, permettra de sortir son conteneur le matin.

-Au niveau du traitement des ordures ménagères il n'y aura aucun changement de forme dans la me-

sure où la Communauté de Communes est membre du SITOM SUD GARD comme l'était le SICTOM Vidourle Gardonnenque.

Nos ordures ménagères triées resteront donc acheminées vers le centre de tri de Grézan et les ordures non triées vers l'incinérateur de la Bastide qui est fonctionnel depuis le mois de juillet 2004.

Il est donc révolu le temps où l'on déposait les ordures ménagères dès la sortie du village... Pour tous ceux qui auront pu le remarquer, le creusement d'une tranchée aux abords du tunnel à l'entrée du village a mis à jour une quantité non négligeable de détritus... alors qu'il y a plus de 30 ans que plus rien n'est jeté dans ce coin !!!

S'il fallait une preuve de l'urgence de respecter les circuits de traitement des ordures ménagères : nous l'avons trouvée aux portes de la commune!

Vie du village Des bonnes choses...



Un président actif, une fête votive réussie...
Bravo les jeunes!

Le Conseil Municipal des enfants a collecté 276 € pour le Téléthon avec la vente des « petits pots de l'espoir ». **Bravo les enfants!**



La partie de belote du club des mimosas le vendredi après midi... **Bravo les aînés !**



Et des moins bonnes...

Moins de chiens vagabonds mais ...



Moins de stationnement gênant mais...



Les abords du bâtiment de l'ex CUMA ne sont pas bien tenus par le locataire, l'entreprise VCR, malgré plusieurs interventions de notre part.

Côté cour

Depuis la rentrée les élèves qui fréquen-



tent l'école de Gajan peuvent évoluer dans une cour rénovée. Cette réalisation programmée pour la fin août, c'est-à-dire 2 jours avant la rentrée des élèves, a respecté les délais qui lui étaient impartis. Ainsi la municipalité a pu tenir les engagements pris, auprès du corps enseignant et de l'association des parents d'élèves, lors

du conseil d'école du 17/06/04. Le revêtement plus « souple », moins « agressif » que le ciment, a réduit considérablement les risques et le nombre d'accidents, c'est le constat que faisait Jean Marc Signori lors du dernier conseil d'école. Le coût de cette rénovation s'élève à 22000 €.

Extensions scolaires : des incertitudes....

Il y a tout juste un an dans l'article intitulé « Evolution des effectifs, qu'en est-il ? », il était dit en conclusion : « Les conséquences de cet afflux de population vont très vite se faire sentir au niveau des locaux scolaires.. ... »

Douze mois plus tard, les deux syndicats scolaires projettent de nouvelles constructions.

Le syndicat qui gère le R.P.I étudie, dans un premier temps, la possibilité de créer une nouvelle classe à Fons. Pour l'instant les études menées par M Blaisel (architecte) ont abouti à la conclusion suivante : il vaut mieux construire une nouvelle classe que d'aménager un appartement de fonction : le coût pour le rendre accessible à tous, dans le respect de la loi étant prohibitif.

Cette solution, priori-

taire, n'est pas la seule envisagée. En effet notre commune possède un bâtiment scolaire qui peut s'étendre à condition d'acquérir le terrain (ou une partie) qui le jouxte et dont le propriétaire est Mme Bassoul. Cette éventualité a fait l'objet d'une visite de M Blaisel accompagné de Mme Pérales présidente du syndicat et Mrs André et Fabre. Ce projet consiste en la construction d'une classe supplémentaire et d'une cantine.

Du côté du syndicat intercommunal de la maternelle de St Mamert l'extension envisagée, calculée et étudiée lors des différents conseils syndicaux est aujourd'hui bloquée par une délibération du conseil municipal de St Mamert concernant le prix du terrain.

Pour mieux compren-

dre : retour en arrière.

Conséquences de l'afflux démographique évoqué en début d'article, la maternelle intercommunale doit s'agrandir. Dès la fin de l'année scolaire 2003/2004 le syndicat intercommunal étudie les diverses solutions. Très vite l'extension, *in situ*, s'avère être la plus cohérente, la mairie de St Mamert proposant un terrain contigu à l'actuelle école maternelle. Dès la fin du mois d'août les études sont lancées. Lors du conseil syndical du 17 septembre 2004, le projet de Mlle Anne Clary (architecte) est retenu et la décision d'acquérir le terrain proposé par la municipalité de St Mamert, au prix, établi en concertation, de 38,11€ HT le m², est prise. Or quelques temps plus tard, le conseil

Des solutions à trouver ...

Rapidement.

(Suite page 10)